

**RESSOURCES HUMAINES /ENERGIE
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24
Vu le décret 88-145 modifié,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération suivante : Mise en œuvre du dispositif ACTEE + dans le cadre de l'AMI CHENE, validé par délibération le 20 mars 2024.

Il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi non permanent relatif au pilotage des actions « ENERGIE » à temps complet à compter du 2 novembre 2024 relevant de la catégorie hiérarchique B – technicien.

Cet emploi est créé pour une durée de 1 an renouvelable soit du 2 novembre 2024 au 2 novembre 2025 exclu.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes (non exhaustives) :

- pilotage du dispositif ACTEE + ;
- accompagnement des communes dans leurs stratégies et projets de réhabilitation du patrimoine public.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 du SyMPaC

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- d'adopter ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 25 juin 2024
- son envoi à l'affichage le : 25 juin 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 juin 2024

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard
Delalin
Date de signature : 10/07/2024
Qualité : Président du SYMPAC

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**



COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

Le dix-neuf juin de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le quatre juin deux mille vingt-quatre s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC et de Monsieur HAMY pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART, Claudia ROBERT, MM Fabrice BALLART, Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Hugo MARCOTTE RUFFIN (pouvoir à Mr LENOIR), Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr LEVREAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Monsieur GUILBERT